



# DÉCLARATION D'OPÉRATIONS DE PIÈGEAGE

**Conformément à la réglementation en vigueur, et dans le cadre de la limitation des prédateurs, en vue de préserver la santé et la sécurité publique, la faune sauvage ainsi que les activités agricoles et humaines, je soussigné :**

NOM ..... PRENOM .....

(1)  Propriétaire       Possesseur       Délégué du propriétaire

(1)  Fermier       Piégeur - N° D'AGREMENT.....

(1) (cochez la case correspondante)

ADRESSE PRECISE : .....

.....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

**Déclare procéder, ou faire procéder à des opérations de piégeage sur :**

LA COMMUNE DE : .....

LIEU(X)-DIT(S) : .....

.....

.....

**Par le(s) piégeur(s) ci-dessous désigné(s) :**

Monsieur ..... N° D'AGREMENT .....

Monsieur ..... N° D'AGREMENT .....

Monsieur ..... PREPOSE .....

Monsieur ..... PREPOSE .....

Cette déclaration est valable trois ans à compter de la date de visa par le maire de la commune où est pratiqué le piégeage

**ATTENTION** : En cas de changement dans les informations figurant dans la déclaration, le déclarant fait viser par le maire la déclaration actualisée qui annule et remplace la déclaration précédente. Le maire en fait publier un exemplaire à l'emplacement réservé aux affichages officiels et en remet un au déclarant, qui doit le présenter à toute demande des agents chargés de la police de la chasse.

**VISA DU MAIRE :**

Fait en 3 exemplaires

A....., le.....,

Le Déclarant :

**DESTINATAIRES** : 1 à l'affichage municipal + 1 au déclarant + 1 à la F.D.C.A.

Chemin de la Queue de la Pelle - 10440 LA RIVIERE DE CORPS - Fax : 03.25.71.51.19 - e-mail : fdc10@fdc10.org